

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE MALANSAC
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 21 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Procurations : 1

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

Pouvoirs : Meddhi CALON à Gaëlle ROLLIN

Absent : Philippe BODARD

Proposition d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Point 13** : subvention exceptionnelle ENVOL 56 :
Décision : Accord à l'unanimité. Ce point est donc ajouté en fin de note.

Information des décisions au conseil

DECISIONS

- Devis signés entre le 6 mars et 30 avril 2026

DATE	OBJET	ENTREPRISE	N°DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
05/03/2026	4 ECHARPES ADJOINT	ATELIER LE MEE	DE2603-3681	241.14	289.37
05/03/2026	ASPIRATEUR DORSAL	PLG	4029	1213.25	1455.90
23/03/2026	VERIFICATION SANITAIRE PUBLICS	SAGELEC	D22731-1	315.00	
24/03/2026	TONDEUSE	LE NORMAND	AL00114294/D	1424.21	1709.05
27/03/2026	ALARME PALIS BLEU	ADRIEN ALARME	SRV25120150		2384.41
27/03/2026	EAU POTABLE ET ELECTRICITE HALL GARE	DAUPHAS LE BOT	2065	1860.34	2232.41
27/03/2026	VELUX PRESBYTERE	SEGUIN COUVERTURE	DE00001469	2020.00	2131.10
27/03/2026	HARNAIS ASPIRATEUR DORSAL /PB	PLG	0014810710	191.44	229.73
27/03/2026	DISTRIBUTEUR D'ENGRAIS	BECHE PAIE	7875	1900.00	2280.00
27/03/2026	ELEGAGE 3 ARBRES	LE LESTIN	56D250838	1350.00	1620.00
27/03/2026	POMPE FONTAINE+MODIFICATION TUYAUTERIE	GUEDO	BD017803	1664.50	1997.40
27/03/2026	FUITE PRESBYTERE	ARTICCM	875	312.12	374.54
27/03/2026	PORTE COUPE FEU CHAUFFERIE	MENUISERIE BURBAN	D26184	7203.00	8643.60
27/03/2026	ADHESIFS PORTES MAIRIE	RIM	DV11778	775.00	930.00
27/03/2026	BARRIERE SAINT ANDRE PEDIBUS	HENRY	OFR060245	1036.90	1244.28
27/03/2026	REFECTION CHEMIN LA BUINAIS	QUESTEMBERT COMMUNAUTE			7100.20
27/03/2026	VILLE GRIGNON	QUESTEMBERT COMMUNAUTE			15992.40
27/03/2026	FAIENCE PALIS BLEU	FRANGEUL	29258	955.91	1147.09
27/03/2026	PEINTURE VOIRIE	GEVEKO	Q10406002731-1	945.00	1239.60
31/03/2026	NETTOYAGE RESEAU EXTRACTION PALIS BLEU	SARL AIR CONTROL OUEST	26PH650PPV	545.00	654.00
31/03/2026	DEFIBRILLATEUR MAIRIE	IDEALIS BRETAGNE	V12678	496.00	595.20

DATE	OBJET	ENTREPRISE	N°DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
07/04/2026	CITERNE SOUPLE PALIS BLEU	LABARONNE	DVE001638.00	2140.08	2568.10
09/04/2026	MITIGEUR LAVABO VDE	QUEMARD YANNICK	DE20201256	200.00	220.00
10/04/2026	ATELIER MEDIATHEQUE 03/10/2026	ADELE GABET	D13032601		240.00
10/04/2026	ATELIER JEUX BUISSONNIERS 27/10/2026	JEUX VAGABONDS	2025076		420.00
10/04/2026	ATELIERSCOURONNES EN FLEURS 14/11/2026	SYLVESTRE FERME FLORALE	2026002		332.00
28/04/2026	PONT ETANG	QUARTA	2604380-V1	1250.00	1500.00
28/04/2026	PRESTATION DU 5 MAI	VIRGINIE COURTY	-		440.00

INFORMATION

• OUVERTURE DES COMITES AU PUBLIC

Madame le Maire précise que l'inscription au sein des comités communaux est ouverte au public.

- Santé/Séniors/Social – 20 voire au-delà
- Bâtiments/complexes sportifs -15 + élus
- Voirie/aménagement centre bourg (mobilités) -15+ élus
- Enfance/jeunesse/famille – 20 + élus
- Culture/patrimoine – 20 + élus
- Environnement/biodiversité -15 + élus
- Bien-être animal – 20 voire au-delà

La question de l'effectif : Limiter à 20 personnes max par ordre d'inscription...

L'âge : question de la limite – autorisations parentales – l'idée étant de ne pas se limiter sur l'âge des personnes accueillies.

2026_05_01_ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 Mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide à l'unanimité** le procès-verbal de séance du 30 Mars 2026.

2026_05_02_ADMINISTRTION GENERALE – FIXATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS

Madame le Maire informe l'assemblée

Il convient de revenir sur les délibérations N°2026_03 et 04b du 30 mars 2026. En effet, la délibération fixait à 12 le nombre de membres et Madame le Maire propose de modifier ce chiffre en passant à 14.

Décision : unanimité

Compte tenu de la nécessité d'augmenter le nombre de représentant qui siègent au CCAS, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Fixer le nombre de membre à 14
- Désigner comme membre du CCAS en tant qu'élu municipal :
Madame Hélène ZEITOUN, Madame Manuella DRUGEON, Madame Valérie RIO, Monsieur Philippe BODARD, Madame Françoise LABBE GAUDIN, Madame Manuella POUTE et Monsieur François HERVIEUX

2026_05_03_ADMINISTRTION GENERALE – DESIGNATION AUX SYNDICATS ET COMMISSIONS

Madame le Maire informe l'assemblée

Il convient de prendre en compte :

- **Syndicat mixte du centre de secours de Rochefort-en-Terre** : 3 membres au lieu de 4.
Composition : Morgane RETHO, Gaëlle ROLLIN, Pascal QUIMBRE.
 - **Commission sociale, santé, séniors** :
Composition : Hélène ZEITOUN, Manuella DRUGEON, Valérie RIO, Philippe BODARD, Manuella POUTÉ, Pascal QUIMBRE, Françoise LABBÉ GAUDIN
 - **Commission économie/commerces** :
Composition : Présidente : Morgane – Membres : Pascal, Frédéric, Hélène, Gaëlle, François et Valérie
 - **Commission urbanisme** :
Composition : Président : Pascal – Membres : Gaëlle, Hélène, Morgane, Manuella, Yvonnick, François, Philippe.
Groupe de travail pour le lotissement : Pascal - Gaëlle, Hélène, Morgane, Manuella, Yvonnick, François, Philippe.
- Commentaires** : M. Pascal QUIMBRE rappelle les démarches qu'il a entrepris depuis sa prise de fonction : lecture des différents document produits auparavant, notamment celui du CAUE, mais aussi prise de contact avec l'adjoint de la commune de Pluherlin, qui travaille actuellement sur un nouveau lotissement communal avec une mixité de projet : logements sociaux, terrains primo-accédants, habitat léger... Un contact a aussi été pris auprès du réseau BRUDED : Madame Anne-Laure MARCHAL, viendra en mairie le mercredi 27 mai à 14h30.
- **Commission citoyenneté et vivre ensemble** :
Composition : Présidente : Manuella P – Membres : Valérie, Yann, Hélène, Morgane, Pascal
 - **Commissions Questembert Communauté** :
 - **Comité aménagement** : ajouter 1 suppléant : Frédéric FALLOUR
 - **Comité déchets** : Enlever 1 membre : Frédéric FALLOUR

2026_05_04_ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 32 personnes, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Rôle de cette commission : Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis 2017, elle participe à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Décision : unanimité

2026_05_05_ADMINISTRATION GENERALE – MISSION ARGENT DE POCHE

Madame Karine RICHARD, Conseillère déléguée en charge du dispositif expose

Par délibération N°2024_05_14 en date du 16 mai 2024, le conseil municipal avait lancé le dispositif au titre des missions « ARGENT DE POCHE » au bénéfice des jeunes, avec une indemnisation à hauteur de 15 euros pour 3 heures de mission.

Ont participé : En 2024, 11 jeunes pour 35 missions sur l'été, En 2025, 20 jeunes pour des missions réparties sur l'été et les vacances d'octobre.

La commune souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la jeunesse à travers le dispositif « Argent de poche », tout en adaptant celui-ci aux réalités économiques actuelles par une revalorisation de l'indemnisation à **20 euros pour une mission de 3 heures**.

Au-delà de cette revalorisation, il est essentiel de rappeler la vocation première de ce dispositif. « Argent de poche » constitue avant tout un **outil éducatif, citoyen et de découverte du service public local**, destiné aux jeunes de la commune.

Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- **Favoriser l'engagement citoyen des jeunes** en leur permettant de participer ponctuellement à la vie de leur commune et de contribuer à des missions d'intérêt collectif ;
- **Faire découvrir le fonctionnement des services municipaux et des collectivités territoriales**, afin de mieux comprendre les missions exercées quotidiennement au service des habitants ;
- **Valoriser le travail des agents municipaux et les missions de service public**, en permettant aux jeunes d'observer, d'accompagner et de participer à certaines tâches adaptées, dans un cadre pédagogique ;
- **Sensibiliser les jeunes à la notion de responsabilité, de ponctualité et d'investissement personnel**, au travers d'une première expérience encadrée ;
- **Favoriser l'autonomie et la valorisation personnelle**, grâce à une gratification financière symbolique en contrepartie d'un engagement concret.

Il convient également de rappeler avec clarté que le dispositif « Argent de poche » **n'a ni vocation à remplacer un emploi, ni à se substituer aux missions exercées par les agents municipaux**. Les missions confiées aux jeunes sont complémentaires, ponctuelles, adaptées à leur âge et strictement encadrées. Elles ont pour objectif d'apporter une dimension pédagogique et de renforcer le lien entre les jeunes et les services publics de proximité.

Ainsi, la revalorisation proposée s'inscrit dans une volonté de **pérenniser et renforcer un dispositif utile à la fois aux jeunes, à la collectivité et à la transmission des valeurs du service public**.

Par conséquent, le conseil municipal est invité à se positionner sur une revalorisation de cette tarification à 20 €.

Commentaires :

Mme Manuella DRUGEON : Quelles propositions se présentent à ce jour ?

Réponse Mme Manuella POUTÉ : Le retour des services est attendu pour ce 22 mai. A ce jour, il manque un référent sur certaines missions proposées (agent ou élu mais la personne doit être présente sur la durée de la mission).

Décision : unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide de revaloriser la mission de 3 heures à 20 euros.**

2026_05_06_PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Madame le Maire informe l'assemblée

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La délibération précise le ou les grades correspondants à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'objectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte-tenu des besoins de la collectivité et notamment des postes occupés précédemment et non remplacés pour les services,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 01/08/2026
- La création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet 32/35^{ème} à compter du 01/08/2026
- La création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet à compter du 01/08/2026.

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique.

Si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par les agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L. 332-8 du CGCT.

Une déclaration de vacances d'emplois d'une durée d'1 mois sera réalisée pour chaque création de poste.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

VU le CGCT portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois,

Décision : unanimité

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De créer les postes présentés à compter du 1^{er} août 2026,
- De déclarer les vacances de poste sur le site de l'emploi,
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2026_05_07_FINANCES – ACQUISITION MATERIELS

Monsieur Mickaël ROUSSEL, intéressé dans cette affaire ne participe pas au vote

Madame le Maire informe l'assemblée des éléments de contexte de l'acquisition d'un barnum et d'une friteuse professionnelle sollicitée par l'association des supporters.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'annuler cette délibération.

Il est précisé qu'aucune demande de ce type ne sera prise en charge.

2026_05_08_VOIRIE 2026 – AMO PROGRAMME 2026

Monsieur Frédéric FALLOUR, Adjoint à la voirie informe l'assemblée

Afin de pouvoir réaliser le programme d'aménagement et de sécurisation de mobilités douces « piétons-cycles » sur 3 axes (Rue du Stade, Rue René Cassin et Rue Sol de Grisolles), le cabinet LEGAVRE propose une prestation d'AMO.

Cette prestation comprend :

- Avant-projet,
- La phase PRO,
- Le suivi de travaux (DET),
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le montant des travaux est estimé à ce stade à 60 000 € TTC.

Le montant des honoraires est réparti comme suit :

- Tranche ferme : 8 820 € TTC
- Prestation complémentaire : 1 800 € TTC (dépôt dossier à ATD pour validation technique d'aménagement sur RD)

Commentaires :

M. Yvonnick BOULHO : ne peut-on pas réaliser la rue du stade en totalité ? vu, les frais d'ingénierie élevés.

Réponse : il s'agit d'un test qui pourra déboucher sur une réalisation définitive dans quelques temps. Le budget est tendu et il semblait judicieux de faire ce test pour être sûr que l'expérimentation soit une réussite. La prestation complémentaire pour constituer le dossier pour la validation technique est nécessaire en raison de l'absence de compétences d'ingénierie sur nos services communaux.

M. FALLOUR précise que la voie ne va pas être refaite de façon définitive et totale mais juste un aménagement expérimental. Aussi, le fait de faire du provisoire et de la mobilité douce permet d'obtenir un financement des dispositifs (AVELO3...).

Mme RETHO complète que le travail avec le cabinet Legavre nous permet d'avoir une vision globale des entrées de bourg à partir du travail du cabinet Iprocia et d'affiner les propositions faites dans les fiches actions. Le cabinet Legavre à travers sa proposition souhaite qu'on prenne le temps de trouver les bons aménagements notamment pour notre artère principale.

Décision : majorité

Pour : 15 voix

Contre : néant

Abstentions : 3 voix : Christophe PLANCQUEEL, Yvonnick BOULHO, Mickaël ROUSSEL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité (15 voix pour et 3 abstentions) :

- **Valide la proposition financière du cabinet LEGAVRE pour un montant de 10 620 € TTC (tranche ferme et prestation complémentaire)**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier.**

2026_05_09_SUBVENTIONS – MOBILITE DOUCE

Madame le Maire informe l'assemblée

Afin de pouvoir réaliser le programme d'aménagement et de sécurisation de mobilités douces « piétons-cycles » sur 3 axes (Rue du Stade, Rue René Cassin et Rue Sol de Grisolles), il est proposé au conseil municipal de solliciter la subvention départementale au titre de la mobilité et du PST.

Les travaux comprennent la signalisation routière, la création de cheminements d'écluses et by-pass vélos.

L'estimation financière est de 60 000 € pour le volet travaux auxquels s'ajoutent 8 850 € d'honoraires et 5 000 € de frais divers (géomètre), soit un total estimé à 73 850 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite la subvention au titre du PST à hauteur de 25 %.

2026_05_10_SUBVENTIONS – PST 2026

Madame le Maire informe l'assemblée

Le programme de financement départemental « PST » est relancé et les dossiers peuvent être déposés à compter du 1^{er} juillet 2026.

Afin de permettre à certains projets de se concrétiser, il est proposé de solliciter le programme de solidarité territorial sur le dossier de la médiathèque.

Une demande de financement à hauteur de 19 % permettrait de réduire l'autofinancement estimé à 21 %, sous réserve que les demandes de subventions au titre du DSIL et de la DRAC soient bien du montant sollicité.

La somme demandée au titre du PST pour l'année 2026 est de 132 480 euros, conformément au plan de financement ci-contre :

au 07/05/2026		
TRAVAUX	MARCHE HT+AV	MARCHE TTC - avenants
DEPENSES		
TRAVAUX - ESTIM	441 600,00 €	529 920,00 €
ASSURANCE	6 500,00 €	7 800,00 €
EQUIPEMENT MOBILIER	40 000,00 €	48 000,00 €
ALEAS / ACTUALIS PRIX MARCHE/MEDIALEX/OPTI	33 000,00 €	39 914,39 €
SOUS TOTAL C23	521 100,00 €	625 634,39 €
ETUDE RESEAU CHALEUR	900,00 €	900,00 €
SPS -APAVE	1 500,00 €	1 800,00 €
CT - APAVE	2 500,00 €	3 000,00 €
ETUDE PROGRAMMIQUE MORBIHAN HAB	6 150,00 €	7 380,00 €
DIAGNOSTIC/ETUDES	9 000,00 €	10 800,00 €
ARCHITECTE -marché	45 750,00 €	54 900,00 €
Géomètre pour plan-altimétrie	2 576,00 €	3 091,20 €
	- €	- €
SOUS TOTAL C23	68 376,00 €	81 871,20 €
TOTAL	589 476,00 €	707 505,59 €
RECETTES		
Subvention fonds vert accordée 18/11/25-14%	100 000,00 €	100 000,00 €
Subvention dsil- à resolliciter viser 25% vu 01/2	176 842,00 €	176 842,00 €
subvention région BVB - à revoir 2027	- €	- €
drac - Sollicitée refus 2025- vu relance 2026 19%	132 480,00 €	132 480,00 €
PST à solliciter 19 %		132 480,00 €
Accompnt BT- ingénierie SPL -obtenue	3 075,00 €	3 075,00 €
accompnt BT- ingénierie archi -obtenue	13 725,00 €	13 725,00 €
FCTVA		
Autofinancement 21 %	163 354,00 €	148 903,59 €
TOTAL sans autofinancement	426 122,00 €	558 602,00 €
TOTAL GENERAL	589 476,00 €	707 505,59 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal sollicite la subvention au titre du PST pour un montant de 132 480 €.

2026_05_11_QUESTEMBERT COMMUNAUTE – DESIGNATION DES DELEGUES CIID

Madame le Maire informe l'assemblée

Suite aux élections communautaires, et conformément au 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts, une commission intercommunale des impôts directs doit être constituée dans chaque EPCI.

Ces commissaires, et leur suppléant en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double (soit 20 titulaires et 20 suppléants) remplissant les conditions indiquées ci-après, dressée par l'organe délibérant de Questembert Communauté sur proposition de ses communes membres.

Pour rappel, les personnes proposées « commissaires » doivent :

- être françaises ou ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,

- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation, ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la Commission.

La commune de MALANSAC décide de désigner 6 membres minimum et 8 maximum comme suit :

Pascal BERTHE
Jean-François TESSIER
François LE CADRE
Jean-Claude OLLIVIER
Pascal QUIMBRE
Françoise LABBÉ GAUDIN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide la désignation des membres appelés à siéger au sein du CIID de Questembert Communauté.

2026_05_12_QUESTEMBERT COMMUNAUTE – DESIGNATION ELU MUNICIPAL COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITE

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de Questembert Communauté

Suite au conseil communautaire du 27 avril 2026, conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Questembert Communauté regroupe plus de 5 000 habitants et est compétente en matière « d'aménagement de l'espace », la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire.

Elle est composée notamment de représentants des communes membres (1 représentant par commune) et des conseillers communautaires de Questembert Communauté (4 membres), ainsi des représentants d'associations, ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, représentant les personnes âgées, représentant des acteurs économiques, et des représentants d'autres usagers.

C'est pourquoi, Questembert communauté sollicite la commune pour l'éventuelle désignation d'un conseiller municipal représentant pour participer à cette future commission.

Madame Manuelle DRUGEON est candidate.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Manuella DRUGEON, pour siéger au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

2026_05_13_SUBVENTION – DEMANDE EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ENVOL 56

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de l'association ENVOL 56

ENVOL 56 fête le vendredi 27 juin prochain à 17h00, les 15 ans de l'association. A cette occasion, des animations sont prévues, notamment un spectacle animé par « la belle équipe ». A ce titre la municipalité est sollicitée afin d'apporter un soutien financier par le versement d'une subvention à titre exceptionnel.

L'estimation de la journée est de 5 000 €. Madame le Maire propose d'attribuer 500 €.

Commentaires :

Mme Manuella POUTE : l'association ENVOL 56 a-t-elle demandé d'autres aides dans leur financement ?

Réponse Mme Morgane RETHO : Je n'ai pas d'information sur le plan de financement.

Décision : unanimité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'association ENVOL 56.

QUESTIONS DIVERSES

Côté communautaire... Quelques informations :

- L'ensemble des commissions, comités va s'engager : un retour pourrait être fait sur chaque conseil municipal
- CIAS : 1^{er} Conseil d'Administration cette semaine : des comités vont démarrer. Les élus seront sollicités.
Vendredi 12 juin matin : Comité social (réunion ouverte aux agents et élus).
- EVEIL : démarrage des CA –Assemblée Générale : vendredi 29 mai en soirée

Côté Restauration scolaire... Quelques informations du groupe de travail...

Une première rencontre s'est tenue et une réflexion s'engage sur « l'après » notamment en termes de marché, prestations, denrées. Il est proposé de revoir le modèle de restauration : étudier les possibilités d'augmenter la proportion de produits bio (+80%) ainsi que les conséquences d'une gestion en régie si cela est nécessaire. C'est une question qui sera abordée avec le SIVU.

Des contacts sont en cours auprès d'organismes qui pourraient nous accompagner dans la démarche.

Commentaires :

Les élus sont favorables à poursuivre la réflexion dans ce sens. Il apparaît important pour la santé de tous, d'étudier les différents scénarii afin de reprendre la main sur la provenance des produits, la quantité de produits BIO... Ces objectifs seront à ajuster en fonction des coûts, des problématiques...

Côté Culture.... Quelques dates :

- Chantier citoyen au verger : 23 mai à 10h
- Animation chauve-souris à l'ATE : 30 mai à 10h
- Salon du livre jeunesse à Questembert : 30/31 mai
- Présentation Mois du Doc à l'Iris : 11 juin
- Sortie Engouevent zone Natura 2000 : 12 juin
- Fête de la musique : 21 juin de 17h à 23h
- Spectacle Brèche : 26 juin à 21h devant la mairie
- Journée pizzas au verger avec Eveil : 1^{er} juillet
- Restitution de Camille Bondon aux Digitales : 3 juillet
- Sortie Chauve-Souris zone Natura 2000 : 4 septembre

Côté commission santé, social, séniors :

4 thèmes prioritaires avec la constitution de groupes de travail :

- Accompagner le vieillissement, - Pour une commune solidaire avec, entre autres, le Réseau de Solidarité, - Les paniers de fruits et légumes pour les femmes enceintes - Les violences

- *Café des séniors : Mercredi 17 juin à partir de 14h15 dans le jardin de la mairie. Des courriers vont partir pour les + 70 ans (environ 340 invitations) qui vont déboucher sur une réunion publique le 29 septembre au palis bleu. Un questionnaire sera adressé pour connaître les besoins.*

Côté associations sportives

- *Club MMA : article presse mettant en valeur un jeune prometteur du club.*

Information

- *Harmonie Fanfare : vendredi 22 mai à 20h30, France 2 vient pour faire un reportage pendant la répétition du concours national et suivra le groupe ce week-end pour ce concours.*

Agenda

- **Comité syndical SIE** : Mardi 9 juin 2026 à 17h30
- **CCAS** : Installation du conseil d'administration : mardi 26 Mai à 17h30
- **Prochains conseils municipaux** : Jeudi 9 juillet 2026 – jeudi 24 septembre 2026 – Jeudi 5 Novembre et jeudi 10 décembre.
- **Commission enfance jeunesse** : mardi 29 mai à 16h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

**La secrétaire de séance,
Manuella POUTE**

**Le Maire,
Morgane RETHO**

La parole est à l'assemblée

Pas de demande.